

Ici et ailleurs

Nominations

Mme **M. Liesse** est renouvelée aux fonctions de juge de la jeunesse à Turnhout pour cinq ans et Mme **K. Dewachter** pour le même délai à Ypres.

Au Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse (CCAJ), **Alice Jaspert** remplace **Dominique Defraene**, **Marie-Bénédicte Declaye** remplace **Murielle Godechoul**, **Cécile Pontus** remplace **Claire Dubois** (AGCF 2/12/10).

Au Conseil sectoriel de l'Accueil familial : **Marie-France Lambert**, remplace **Christian Dehaspe** (services agréés de placement familial), **Véronique Michaux** remplace **Isabelle Walhain** (conseillers de l'Aide à la jeunesse), **Isabelle Walhain**, remplace **Pierre Hannecart** (directeurs de l'Aide à la jeunesse) - (AGCF 24/12/10).

CCAJ

Plusieurs modifications sont intervenues dans les Conseils d'arrondissements de l'aide à la jeunesse (CAAJ); notons les principaux changements : **Didier Saussu** devient vice-président du CAAJ d'Arlon (à la place de **Stéphanie Roos**); **Guy Vancraeynest** devient président (à la place de **Françoise Penet**) et **Ingrid Pitz** vice-présidente à Dinant; **Michael Demelenne** devient président (il remplace **Claude Thiry Bitaine**) et **Nathalie Guelenne** vice-présidente à Marche-en-Famenne. Les autres nominations et remplacements: voir l'AGCF du 4/11/2010.

C'est pas moi ...

La Belgique a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme, en même temps que la Grèce, dans un arrêt exemplaire, suite à l'expulsion d'un demandeur afghan vers la Grèce en application du règlement de Dublin

(qui règle la question de l'État responsable d'étudier la demande d'asile en Europe). En gros : le traitement des demandeurs d'asile en Grèce équivaut à un traitement inhumain et dégradant, chose que la Belgique ne pouvait ignorer, l'expulsion ne pouvait avoir lieu (voir l'affaire M.S.S. c. Belgique et Grèce - requête no. 30696/09 - arrêt du 21 janvier 2011).

...c'est lui!

Ce qui fait dire au secrétaire d'État à l'Asile et Migration, **Melchior Wathelet**, feignant de ne pas comprendre ce qu'on lui veut, que c'est incompréhensible : c'est la Grèce qui traite aussi mal les demandeurs d'asile et c'est la Belgique qui est condamnée. Et de demander candidement à la Grèce de mettre en oeuvre au plus vite un système d'asile permettant de répondre à ses obligations internationales ! A défaut, «*La Grèce met en effet en péril la confiance nécessaire entre les États membres à la création d'un système d'asile commun*». C'est vrai quoi, où va-t-on si ceux qui doivent bétonner la frontière de l'Europe ne font pas bien leur boulot!

Plainte au Comité : ...

Un troisième protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) est en cours d'élaboration au sein d'un groupe de travail des Nations unies. Il introduit une procédure de plainte pour permettre aux enfants ou à leurs représentants de s'adresser au Comité des droits de l'enfant en cas de violation de leurs droits (la CIDE est la seule convention des NU qui ne dispose pas d'un tel mécanisme de plainte individuelle). Pour pouvoir se plaindre auprès du Comité, il faut avoir épuisé les procédures internes.

...ça bouge un peu

La procédure : le Comité informe l'État de la plainte. Celui-ci dispose d'un délai pour réagir et pour éventuellement clarifier quelles actions il a entreprises. Le Comité essaie ensuite de procéder par médiation et d'établir un règlement amiable. Si cela échoue, il communique ses recommandations à l'État. S'il y a consensus des États à propos d'un tel mécanisme, ce n'est certainement pas le cas à propos de la nécessité de prévoir une procédure de plainte collective (une ONG saisit le Comité pour une violation de la CIDE à l'égard d'un nombre important d'enfants) et sur l'interdiction d'adoption de ce protocole «*à la carte*». Et c'est bien dommage, vu l'importance d'un tel mécanisme.

De SIIF à snif ?

Depuis juin 2009, six Services d'intervention intensive en famille (SIIF) fonctionnent comme projets pilotes pour les petits de 0 à 6 ans en situation de négligence grave, potentielle ou avérée et réalisent un travail intensif au sein des familles, à raison de 5 heures minimum par semaine. Ils interviennent sur mandat d'un conseiller ou d'un juge pour une période de trois à six mois. Ces services sont, bien entendu, convaincus de leur utilité et même de leur indispensabilité. Une évaluation externe serait plus que souhaitable, pour vérifier la pertinence de l'intervention, les risques d'intrusion disproportionnée dans la vie privée, la conception d'une «*bonne éducation*» véhiculée par les intervenants,... La Ministre doit décider de reconduire l'expérience (sans encore disposer d'évaluation!), ce qui n'est pas acquis pour le moment, notamment pour des raisons budgétaires: damne!, quand on a mis tous ses moyens dans l'enfermement, ça devient difficile de faire grand chose d'autre!

L'EPU de la Belgique

L'examen périodique universel (EPU) de la situation des droits de l'Homme en Belgique aura lieu le 2 mai 2011 devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Par ce mécanisme, la situation des droits de l'Homme de tous les pays membres des Nations unies est examiné tous les quatre ans (48 États sont examinés par année en 3 sessions) sur la base de trois rapports : celui de l'État, des Nations unies qui reprend les recommandations des différents organes pour les droits de l'Homme (dont le Comité des droits de l'enfant) et un rapport réalisé à partir des recommandations des ONG. Contrairement aux autres mécanismes, le contrôle n'est pas exercé par un Comité indépendant, mais par les États membres eux-mêmes (qui désignent une «*troika*» en charge de chaque pays). Plus d'informations sur ce mécanisme : www.upr-info.org.

La CEDH ferme (un peu plus) ses portes

Les 47 gouvernements membres du Conseil de l'Europe examinent actuellement une proposition qui imposerait des frais aux personnes s'adressant à la Cour européenne des droits de l'homme, ce qui imposerait un obstacle supplémentaire à la quête de justice des victimes d'atteintes aux droits fondamentaux. Or, tout système payant risque de dissuader, voire d'empêcher, des personnes dont la demande est fondée de se tourner vers la Cour et de limiter ainsi la protection internationale face à des violations des droits de l'Homme. Diverses ONG demandent que cette proposition soit catégoriquement rejetée tant elle constitue une mauvaise réponse à l'encombrement devenu structurel de la CEDH. Voir : www.amnesty.org

Les bécicles de JiJi

Le silence des igloos

Un titre-bombe dans *Le Soir* du 2 décembre 2010 : «*Environnement – La Région confirme ses efforts sur le climat – Moins 30 % d'émissions en Wallonie en 2020*». Honte aux experts qui n'y ont pas pensé plus tôt : sabrer dans les programmes radio et TV qui échauffent bêtement leurs audiences !

C'est pas ça. Trois lignes plus loin, la vraie invention : «*Les émissions de gaz à serre devront être réduites de 30 %*». Ah bon, ce sont donc les fraises et les orchidées qui devront se serrer (oui, oui) sous leurs verrières pour diminuer la consommation d'énergie ?

Et on continue ainsi sur un quart de page, pour apprendre que la Région wallonne s'est engagée à hauteur de 300.000 euros «*dans un projet équatorien particulièrement innovant, situé en Équateur*». Certes, il pouvait difficilement se situer au Pôle Nord, qui en a pourtant bien besoin.

L'assaut des carabiniers cyclistes et des chiens mitrailleurs

Encore plus fort : le développement durable de la défense de la Patrie ! Voici au moins une affaire qui roule au lieu de courir : un arrêté royal du 9 décembre 2010 (*Moniteur*, 15 décembre) «*accordant une indemnité pour l'utilisation de la bicyclette aux militaires*».

L'inévitable quiproquo dissipé (non, l'indemnité ne va pas à «*l'utilisateur du vélo au Général Dourakine*»), je confirme : 20 cents par kilomètre au Rambo qui pédale «*de sa résidence à son lieu de travail*», donc du cantonnement à l'embuscade. Et on a tout prévu au G.Q.G. : est assimilé à la bicyclette, notamment, «*tout autre moyen de transport léger non motorisé*», 20 cents de plus si Rintintin galope derrière en tirant sa charrette porte-tromblon. Comme en '14, les p'tits gars, mais tout en vert.

Mauvais genre

Un arrêté royal du 2 novembre 2010 (*Moniteur*, 7 décembre), proposé par la ministre de la Santé publique (très en forme, Laurette), nomme «*les membres sages-femmes des commissions médicales*» provinciales. Selon son article 1^{er}, «*sont nommés, etc.*» : encore une grossière faute de frappe ? Eh non : la liste énumère 36 femmes, 1 Jo et 1 Dominique douteux/euses, 1 Pascal et 1 Danny sûrement mâles. Donc, selon la règle «*Cent grandes femmes et un tout petit chien se sont promenés*», masculin pluriel. Pour des personnes qui toutes exercent la profession de sage-femme...

La médaille d'or de l'amphibologie

... revient à un titre du *Soir* (7 décembre 2010) : «*Le parking sous Jourdan est enterré*», puisque l'article explique que la commune d'Etterbeek a **renoncé** à construire un parking sous la place Jourdan. On lit encore que diverses autres communes «*se sont déjà jetées à l'eau avec plus ou moins de bonheur*» dans ce genre de projets, notamment Ixelles. En effet : la toute nouvelle installation sous la place Flagey y est restée inaccessible des mois durant à cause des risques de débordement du bassin d'orage.

Pour le bon motif

Notre irremplaçable *Mister Q* (Vincent Van Quickenborne, ministre fédéral de l'Économie), héros des *Bécicles*, a encore conçu : un arrêté royal du 14 décembre 2010 «*relatif aux autorisations d'emploi de systèmes de mesure non vérifiés*».

Le long préambule donne à comprendre que sur la base de la loi du 1^{er} octobre 1855 sur les poids et mesures avaient été octroyées des autorisations d'emploi valides «*jusqu'à leur date d'expiration et au plus tard jusqu'au 1^{er} janvier 2011*», et qu'il était devenu urgent de prolonger ce régime provisoire afin d'éviter un vide juridique. «*Il s'avère impossible de remplacer toutes ces autorisations avant leur date d'expiration, notamment celles qui expirent au cours du mois de novembre*».

L'arrêté royal entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*, le 21 décembre, et permet donc de prolonger les autorisations existantes jusqu'au 1^{er} janvier 2015. **Même celles qui ont expiré en novembre ?** Comme disait James Bond, *Die another day*.

Politique-spectacle ?

Comme maints autres communicateurs, les politologues feraient mieux d'*éraser* (araser ?) ou *déléter* (déliter ?) certains néologismes plutôt que les lâcher dans les *media*, où ils ne peuvent manquer d'exciter les esprits malsains. Par exemple : certes, la popularité est un souci éternel des personnages politiques. Mais voici (*Le Soir*, 23 décembre 2010) Sabine Laruelle, qui n'est pas la réincarnation de la *Nana* d'É. Zola : «*En 2010, j'étais la première femme du pays en termes de taux de pénétration*»...

Y a d'l'abus !

Le verbe *abuser* n'est transitif que s'il signifie *tromper* (comme : «*Si ma mémoire ne m'abuse*»). Au sens de *faire mauvais usage de*, il est intransitif (comme : «*J'ai encore abusé de la tisane d'eucalyptus*»). Et plus encore lorsqu'il dérive vers *infliger un mauvais traitement, en particulier d'ordre sexuel*. Donc, il est inadmissible d'*abuser d'un enfant*; et donc aussi, *un enfant abusé* ne devrait être qu'un enfant *trompé*, ce qui ne paraît pas nécessairement très grave (comme : «*Je te dis qu'il n'y a plus de Nutella (même pas vrai)*»).

Quant au substantif *abus* et à l'adjectif *abusif*, ils connaissent aujourd'hui un usage de plus en plus... abusif, oui. Ainsi, *Le Soir* du 12 janvier 2011 cite la commission parlementaire *ad hoc* qui a exigé de l'Église (catholique, ne craignons pas de le rappeler) un décompte précis des «*dossiers mentionnant un comportement sexuel abusif sur un mineur par un prêtre*». M'sieu l'curé, n'oubliez pas que vous ne pouvez avoir avec moi qu'un comportement sexuel non abusif.

Congrès international - Santé mentale et justice des mineurs S'il te plaît, dessine-moi ton enfer

Les 19 et 20 mai 2011 à Bruxelles

Jeudi 19 mai 2011

Délinquance juvénile et troubles psychiatriques : état de la recherche au niveau international. Troubles psychiatriques et adolescence : intérêt, limites et dangers des systèmes nosographiques actuels. Valeurs et principes fondamentaux relatifs aux droits de l'enfant. Adolescence, médias et violences - Articulations aide éducative et soins psychiques - Dispositifs cliniques créatifs - Accompagnement thérapeutique des adolescents auteurs de violence (y compris sexuelle).

Ateliers – débats : recherche clinique et évaluation: considérations éthiques et méthodologique; du traumatisme au témoignage; adolescence et maladie mentale : expertise et traitement; troubles de l'attachement et perspectives développementales. Résonances et perspectives.

Vendredi 20 mai 2011

Notions de droit comparé concernant les dispositifs légaux applicables aux mineurs malades mentaux. La contrainte aux soins : à quelles conditions ? Enjeux et questions cliniques autour de l'accompagnement médico-psychologique et socioéducatif d'adolescents victimes de maltraitance et auteurs de violence.

Adolescence, médias et violences - Articulations aide éducative & soins psychiques - Dispositifs cliniques créatifs - Accompagnement thérapeutique des adolescents auteurs de violence (y compris sexuelle).

Ateliers – débats : la bien-traitance : socle éthique des soins contraints ?; le vécu des équipes de soins; trajectoires et réseaux de soins adolescents et jeunes adultes : intérêts et limites; traitements ambulatoires et contrainte aux soins. Résonances et perspectives.

Lieu : Centre de congrès Flagey, 1050 Bruxelles

Rens. : www.chjt.be/icorngress/mh-jj2011 ou www.esquirol.be, icorngress.mh-jj2011@chjt.be

Encore jeunes et déjà parents. Mineures enceintes, adolescence et parentalité

Le 17 mars 2011 à Bruxelles

9h00 : Allocution de Madame Evelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse.

9h20 : Déjà parents, mais encore enfants par Bernard De Vos, délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant.

9h40 : La demande d'I.V.G. chez les mineures en planning familial, par Vania Pasqualicchio, psychologue et psychothérapeute d'orientation analytique et le docteur Sylvie Blondel, médecin en planning.

10h15 : Naître et renaître, VITE ! par le docteur Woitchik, psychiatre, psychothérapeute, responsable de la consultation d'ethnopsychiatrie au CHU Brugmann et psychiatre au CHR Les marronniers à Tournai.

11h15 : Encore jeunes et déjà parents par Cathy Caulier, psychologue, psychothérapeute au SSM St-Gilles, chargée d'exercices à l'ULB, faculté de psychologie. formatrice à l'intervention systémique IFISAM.

13h00 : Témoignages et portraits de jeunes parents: film réalisé par Pauline Bombaert, en collaboration avec le Service Tremplin.

13h30 : Exposés et table ronde par des intervenants de terrain : A.M.O. CEMO ; Maison d'accueil Chèvrefeuille; Mentor-Escale asbl ; Service de l'Aide à la jeunesse de Bruxelles (S.A.J.) ; Service de protection judiciaire de Bruxelles (S.P.J.) ; Structure Marsupilama, P.P.P. de l'asbl Le Toboggan.

14h30 : Échanges entre la salle et la table ronde.

15h40 : Les malentendus partagés par Jean Van Hemelrijck, psychologue et thérapeute systémique.

16h15 : Lancement d'une plate-forme de concertation et de collaboration pour l'accompagnement des jeunes parents.

Lieu : Centre Pôle Nord, salle culturelle de la Ville de Bruxelles, Chaussée d'Anvers, 208, 1000 Bruxelles.

Rens. : www.tremplinsaie.be, 38, Chaussée d'Anvers à 1000 Bruxelles, tél. 02 / 204 06 05, fax : 02 / 201 28 22, tremplinsaie@skynet.be. Prix : 30 euros, lunch et boissons comprises.

Enjeux contemporains de la prison

Le 3 mars 2011 à Bruxelles (à 20H00)

Leçon inaugurale par Philippe Mary, professeur ordinaire à l'ULB, Faculté de droit et de criminologie. Entrée libre.

Rens. : Facultés universitaires Saint-Louis, service de communication, Bd du Jardin botanique 43, 1000 Bruxelles, tél. : 02 211 78 86 - 02 211 79 92, e-mail : communication@fusl.ac.be, www.fusl.ac.be